

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 10 juillet 2013

La transition énergétique dans les transports

Déclaration du groupe de la mutualité

Du fait de son poids dans la part des émissions de GES, la transition énergétique dans les transports constitue un enjeu majeur dans la politique environnementale.

Interrogé par le Premier ministre spécifiquement sur la question des transports dans le cadre du débat national sur la transition énergétique et de l'élaboration d'une future loi sur le sujet, le CESE y a répondu sans omettre aucun de ces aspects. En effet, au-delà de l'aspect purement écologique, cette transition est également indispensable pour des raisons sociales et économiques.

Comme le souligne l'avis, la mise en œuvre de la transition énergétique doit s'accompagner d'une meilleure offre de transport collectif qui prend en compte les publics précaires à travers une politique tarifaire adaptée ; cette offre doit également répondre à un critère de proximité essentiel afin d'éviter l'isolement, la désocialisation et l'exclusion.

Le groupe de la mutualité partage pleinement cette volonté de développer les transports collectifs ; il insiste également sur l'importance accordée à la qualité de vie, sans négliger les impacts sanitaires.

À ce titre, le groupe de la mutualité soutient la démarche innovante pilotée par l'ARS Île-de-France sur l'évaluation de l'impact des projets de transports sur la santé des habitants et des salariés de la communauté d'agglomération de Plaine Commune dans le département de Seine-Saint-Denis. Les résultats de cette évaluation donneront lieu à des recommandations permettant aux décideurs publics d'ajuster les projets en fonction de leur impact sur la santé.

La fiscalité écologique doit permettre de financer l'accompagnement social et la mutation énergétique en intégrant une évolution des modes de production et de consommation.

Le groupe de la mutualité ne peut que soutenir l'avis quand il demande d'inscrire le « *réexamen de la fiscalité environnementale française dans une réflexion sur l'ensemble de la fiscalité nationale* ». Nous avons, en effet, déjà soutenu lors des débats sur l'avis *Fiscalité écologique et financement des politiques environnementales* l'intérêt « *à approfondir et compléter notre analyse sur la question de la fiscalité écologique d'une part, dans le cadre de la fiscalité globale et d'autre part, sur la question du financement de l'investissement collectif pour favoriser la transition énergétique* ».

85 % des Français considèrent aujourd'hui la transition énergétique comme une urgence, selon un sondage publié par la Fondation Nicolas Hulot, et une grande majorité estime que les déplacements représentent une question prioritaire sur laquelle les citoyens eux-mêmes peuvent agir directement.

La France s'est engagée dans la transition énergétique, et le futur projet de loi devra concrétiser cette orientation forte.

Pour le groupe de la mutualité, l'avis répond à la conciliation des objectifs climatiques, économiques et sociaux à travers des propositions permettant d'accompagner les mutations nécessaires, technologiques comme sociétales. Il l'a voté.